



Mesure de bruit

Le bruit vous coûte cher ?

Une surdité professionnelle coûte 76 000 € à l'entreprise. C'est un facteur de gêne, de manque de concentration, voir de dégradation du climat social de votre entreprise.

Réglementation :

- Code du travail article R 4722-17
- Vous devez réaliser des mesurages de l'évaluation des niveaux de bruit tous les 5 ans

Objectifs :

- Procéder à une estimation du bruit pour identifier les niveaux sonore
- Conseiller l'employeur sur le choix des Équipements de Protection Individuelle (EPI / PICB)
- Vérifier votre conformité au Décret du 19 juillet 2006

Notre équipement

- Logiciel dBLexd de la société 01dB pour simuler les expositions
- Dosimètre SIE95 (01dB)

Programme :

- Visite de votre site
- Constitution de Groupes d'Exposition Homogène (GEH)
- Intervention de nos techniciens
- Dépouillement des mesures contre le bruit
- Mise en place et suivi des actions correctives sur demande
- Intégration des mesures dans votre Document Unique